



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations loi de 1901

Question écrite n° 17964

Texte de la question

Quel que soit son objet l'association régie par la loi de 1901 est désormais le lieu privilégié de rassemblement des habitants d'une même commune, d'un département, d'une région. Nombreux sont les Français qui, enthousiastes et bénévoles, décident de s'y retrouver pour partager une même passion. M. Arthur Dehaine demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser quel est à ce jour le nombre d'associations déclarées en France. Il souhaiterait également connaître quel a été, pour chacune des dix dernières années, le nombre annuel de créations et celui de dissolutions d'associations.

Texte de la réponse

Si aucun chiffre précis du nombre d'associations déclarées en France n'est à ce jour disponible, il est toutefois possible d'avancer qu'il existe entre 700 000 et 800 000 associations déclarées. Le nombre des déclarations en préfectures et sous-préfectures, tel qu'il ressort du tableau présenté ci-dessous, traduit de manière très significative le dynamisme du secteur associatif au cours des dix dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Dehaine](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17964

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4235

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5217